



COMMUNE DE COINSINS

## AUX HABITANTS DE COINSINS

Madame, Monsieur,

Afin de favoriser l'utilisation des transports publics et d'offrir aux habitants de la commune la possibilité de voyager à moindre coût, la Municipalité a décidé de reconduire l'action de subventionnement pour l'année 2025.

Dès lors, nous avons le plaisir de vous informer qu'une

### **SUBVENTION COMMUNALE DE CHF 100. -- SERA ALLOUEE AUX TITULAIRES D'UN ABOUNEMENT CFF GENERAL, DEMI-TARIF OU DE PARCOURS**

**Conditions d'octroi :** Être établi en résidence principale **au 1<sup>er</sup> janvier 2025** et toujours domicilié à Coinsins à la date de la demande de remboursement.

**Marche à suivre :** Pour un remboursement par virement bancaire : Compléter le formulaire mis à disposition sur le site internet ([www.coinsins.ch](http://www.coinsins.ch)) et le retourner par mail ou par courrier **accompagné de la facture des CFF** (indiquant la date et durée de validité de votre abonnement), **ainsi que de la preuve de paiement.**

Vous avez également la possibilité de vous faire rembourser pendant les heures d'ouverture du greffe et du contrôle des habitants, soit le :

Lundi et jeudi de 9h à 11h - Mardi de 17h30 à 19h - Vendredi de 8h à 10h.



**Le remboursement se fera uniquement du 10.11.2025 au 12.12.2025.**

Nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir lors de vos futurs déplacements et vous présentons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Coinsins, le 4 novembre 2025.

**LA MUNICIPALITE**